



COMITÉ DES JEUNES DE L'ODPE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

La démarche et son lieu d'implantation

Le comité des jeunes de l'ODPE des Pyrénées-Orientales, installé en décembre 2017, est considéré comme partie intégrante de l'ODPE. Il est composé d'une dizaine de jeunes de 10 à 21 ans confiés ou ayant été confiés à l'ASE du département. Les rencontres du comité des jeunes se tiennent dans des lieux divers (au sein de locaux mis à disposition par le département ou dans les différents lieux d'accueil des enfants).

Personnes ressources

Nathalie Audouard Directrice enfance-famille du département des Pyrénées-Orientales et responsable de l'ODPE (pôle des solidarités)

Camille Isabal Gestionnaire administrative de l'ODPE 66

Noëllie Greiveldinger Chargée des démarches participatives au sein de la mission innovations sociales du département des Pyrénées-Orientales (pôle des solidarités), animatrice du comité des jeunes

Sources mobilisées

Ce document ressource a été réalisé par l'ONPE le 14 novembre 2022 sur la base d'un entretien avec Isabelle Lemoine (anciennement directrice enfance-famille du département) et Noëllie Greiveldinger. La rédaction s'est également appuyée sur les documents transmis par le département des Pyrénées-Orientales relatifs au comité des jeunes de l'ODPE.

Document relu et validé par Mme Greiveldinger et Mme Audouard.



Étapes du projet et moyens déployés

↳ Contexte d'émergence du projet

La direction enfance-famille des Pyrénées-Orientales avait préalablement expérimenté trois séries de démarches en faveur de la participation des enfants protégés.

D'abord, dans le cadre de deux appels à projet pour la création de lieux de vie, deux jeunes, identifiés sur proposition des établissements d'accueil, avaient chaque fois contribué aux instances stratégiques et techniques, consulté les dossiers et participé à la sélection des projets. Cela avait permis aux jeunes de s'exprimer et aux professionnels de connaître leur avis et leur choix. Cette expérience a été considérée comme positive par les jeunes comme par les professionnels qui ont relevé l'intérêt de leurs apports et le « relief » apporté aux débats.

Dès 2013, le département avait également expérimenté une action de participation (toujours à l'œuvre actuellement) visant à proposer à chaque enfant accompagné d'élaborer un écrit permettant de retracer et de relayer son point de vue, lorsque sa situation était évoquée en « commission enfance » (l'instance d'évaluation du projet et du parcours de l'enfant en présence de l'inspecteur ASE).

Enfin, le département avait organisé en fin d'année 2016 une journée relative aux droits de l'enfant consacrée au point de vue de l'enfant en protection de l'enfance. Une co-intervention avec un sociologue et quatre jeunes faisant retour de leur expérience est venue marquer la journée. La présidente du conseil départemental, qui avait assuré l'ouverture de la journée, a montré un fort intérêt vis-à-vis de ces témoignages et a demandé à la direction enfance-famille d'installer un comité des jeunes au niveau du département.

Ces expériences positives et les volontés conjointes de la direction et des élus de promouvoir la participation des enfants ont été déterminantes pour l'installation du comité des jeunes. La préexistence d'un ODPE structuré et actif ainsi que d'un réseau partenarial efficient sur le département sont également évoqués comme constituant un contexte favorable à la construction du projet.

↳ Objectifs poursuivis

Le comité des jeunes créé dans le département a pour objectif de prendre en considération l'expertise d'usage des jeunes concernés en créant un collectif leur permettant de donner leur avis sur la protection de l'enfance et de faire des propositions afin de faire évoluer la politique publique ainsi que les pratiques professionnelles.

Le comité vise également à instaurer un processus de participation directe (au-delà des associations représentant les personnes concernées) au sein de l'ODPE et donc à un niveau stratégique. Le projet entend en outre impulser un processus de participation en chaîne dans la mesure où la parole qui émerge au sein du comité peut se construire à partir des expériences ou témoignages d'autres enfants connus des jeunes participant au comité (par exemple parce qu'ils partagent le même lieu de vie), voire à partir de réflexions menées au sein des conseils de vie sociale des établissements. La démarche est aussi pensée comme un moyen de valoriser les jeunes.

Lors des premières séances de travail du comité, les objectifs ont été par la suite réfléchis et formalisés par les jeunes participants avec l'aide des animatrices. Ils sont retranscrits dans le document de [présentation du comité des jeunes de l'ODPE rédigé par ses membres](#).

↳ Initiative et portage politique de la démarche

À l'initiative de la présidente du conseil départemental et de la direction enfance-famille, la participation des enfants aux instances de l'ODPE a été actée par le comité de pilotage de l'observatoire départemental en décembre 2016 et s'est traduit par la mise en place d'un comité des jeunes. Le projet a fait l'objet d'un portage politique soutenu et d'attentes fortes de la part de la présidente du conseil départemental.

↳ Élaboration du projet et modalités de pilotage

Un groupe de travail piloté par l'ODPE et le directeur adjoint enfance-famille a été constitué avec des membres volontaires de l'ODPE. De fait, la démarche s'est appuyée sur les réseaux existants, notamment celui des établissements et services, ainsi que sur les cadres pédagogiques de l'institut régional de travail social (IRTS) particulièrement impliqués dans les travaux de l'ODPE. La préexistence d'habitudes de travail et l'interconnaissance de ces acteurs sont soulignées comme facilitatrices de la démarche projet. Le groupe de travail était ainsi composé de professionnels de l'ODPE, de représentants du département, de directeurs de MECS et notamment de représentants des Apprentis d'Auteuil, de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 66), de l'association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA 66), du service d'action éducative en milieu ouvert (l'Enfance catalane), du foyer de l'enfance du département (l'institut départemental de l'enfance et de l'adolescence [IDEA]) ainsi que du pôle ressources et développement social de l'IRTS (menant déjà des actions d'amélioration des pratiques associant les personnes concernées). Par ailleurs, le département disposait en interne de compétences spécifiques en matière de participation. Une professionnelle de la mission innovations sociales du pôle des solidarités du département est formée aux démarches participatives, tout comme la coordinatrice du pôle ressource en développement social de l'IRTS. L'expertise de ces professionnelles (en charge de l'animation du comité des jeunes), dès le stade de la construction du projet, est considérée comme essentielle. La démarche projet n'a en revanche pu associer l'ADPEP 66, celle-ci n'ayant été constituée qu'après l'installation du comité des jeunes. En 2016, l'ODPE et le groupe de travail ont établi un projet de cahier des charges du comité des jeunes définissant ses objectifs, sa composition, les acteurs impliqués, ses modalités d'animation, les points de vigilance et la planification des différentes étapes de mise en œuvre de la démarche.

↳ Moyens humains, matériels et financiers mobilisés dans la démarche

Les moyens humains mobilisés dans la construction du projet et sa mise en œuvre relèvent essentiellement de ressources internes au département avec l'appui de membres de l'IRTS et du réseau des services et des établissements.

L'animation est confiée à la psychologue chargée des démarches participatives au sein de la mission innovations sociales du pôle des solidarités du département, à mi-temps sur ce poste. Elle est formée aux techniques de médiation ainsi qu'à la démarche de croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart Monde¹ dont elle est membre du réseau national². Celle-ci était assistée dans l'animation du comité par la coordinatrice du pôle ressource et développement social de l'IRTS remplacée par la suite par une éducatrice exerçant dans le service d'accueil de jour insertion relevant de l'IDEA (elle consacre en moyenne une journée de travail par mois au comité des jeunes). Les moyens financiers mobilisés relèvent d'une ligne budgétaire dédiée à la conférence annuelle de l'ODPE et les lieux d'accueil prennent en charge les frais de déplacement des jeunes.

Espace de participation et animation du comité des jeunes

↳ Critères de sélection des enfants participant

Le cahier des charges prévoyait la constitution d'un groupe de 8 jeunes, composé de filles et de garçons, âgés de 10 ans jusqu'à 21 ans. Le seuil d'une dizaine d'années est considéré par l'animatrice comme permettant en principe à l'enfant de pouvoir prendre un certain recul face à sa situation et d'avoir des capacités langagières suffisantes, notamment pour communiquer avec

1. « La démarche de croisement des savoirs et des pratiques avec les personnes en situation de pauvreté est une philosophie, une manière d'être et d'agir, qui se concrétisent dans des projets et actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est une recherche continue des conditions à établir pour permettre à des personnes en situation de pauvreté d'être réellement partenaires et actrices avec d'autres, de la construction d'une société plus juste ». Livret ATD Quart Monde, août 2016, document interne. Voir la Charte de croisement des savoirs et des pratiques [en ligne](#)

2. Le réseau Wresinski Participation et croisement des savoirs [en ligne](#)

DPT
66

3



des participants plus âgés.

À l'origine du projet, la mixité du groupe était souhaitée ainsi que la diversité des modes de prise en charge (action éducative en milieu ouvert [AEMO]/action éducative à domicile [AED], enfants confiés en établissement et auprès d'assistants familiaux). Ainsi, était-il envisagé de recruter un jeune au sein de chaque établissement du territoire (soit 5 jeunes), 1 jeune majeur ayant déjà une expérience dans la participation aux instances institutionnelles, 1 jeune pris en charge par un assistant familial et 1 jeune pris en charge au titre d'une mesure de milieu ouvert. Dans les faits, le comité sera finalement exclusivement constitué d'enfants confiés (voir infra composition finale du comité).

La taille du groupe a été pensée comme contribuant à la qualité des échanges, l'animatrice précise que « l'idée c'est qu'ils s'expriment vraiment sur des sujets qui leur tiennent à cœur et pas que l'on soit sur une grosse machine ». Ce choix a aussi été dicté par les moyens disponibles pour assurer l'animation du comité et la gestion du collectif.

↳ Règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement du comité des jeunes ont été établies par les enfants avec les animatrices à partir de ce qu'ils ont considéré comme important pour eux. La question suivante leur a été posée par les animatrices : « pour vous, quelles sont les conditions pour que le groupe fonctionne bien, que vous vous sentiez libre de parler et donner votre avis ? ». Après un temps de réflexion individuelle en silence, les jeunes ont été invités à exprimer des propositions ensuite débattues, précisées et validées par l'ensemble du groupe.

Il s'agit de règles imposant le respect entre les différents membres et vis-à-vis de la parole que chacun peut défendre ainsi que de règles de politesse et d'investissement. Une attention particulière est aussi accordée à la confidentialité des échanges au sein du groupe qui doit s'accorder pour déterminer ce qui peut être rapporté à l'extérieur, cette règle a été ajoutée par les animatrices afin de sécuriser les échanges.

Ces règles sont retranscrites avec les mots choisis par les enfants dans le « document de présentation du comité des jeunes de l'ODPE rédigé par ses membres », elles sont régulièrement répétées par les animatrices lors des réunions de travail et le document est communiqué à chaque nouveau participant.

↳ Modalités d'information et de communication sur le comité des jeunes

Une plaquette de présentation de l'ODPE et du comité des jeunes a été élaborée par la gestionnaire administrative de l'ODPE comme support d'information à destination des professionnels de la protection de l'enfance et des jeunes.

Auprès des enfants

Les enfants sont informés de l'existence du comité des jeunes et de la possibilité de candidater par les professionnels des structures et services d'accueil, ils sont identifiés sur la base du volontariat et ensuite mis en relation avec l'animatrice.

Auprès des professionnels

Une démarche de sensibilisation a été conduite auprès des professionnels des établissements en charge de relayer les objectifs et intérêts de la démarche auprès des enfants et de les accompagner aux réunions. Des présentations de l'ODPE et du comité des jeunes ont notamment été effectuées lors des réunions de service des établissements. Les travaux du comité des jeunes font aussi l'objet d'actions de valorisation. La directrice enfance-famille précise qu'il s'agit d'un travail « qu'il faut faire et refaire pour faire venir les jeunes au groupe de travail [...], cela exige beaucoup de coordination et de ténacité [...] il faut vraiment que ce soit porté aussi au niveau des établissements ». Le projet est mieux approprié par les professionnels des établissements que par les référents ASE vis-à-vis desquels le département souhaite renforcer sa communication.

Auprès des parents

Les parents sont informés de la participation de leur enfant par les professionnels des établissements. Les établissements recueillent par ailleurs leurs autorisations en matière de droit à l'image et de déplacements (des séjours à Paris et à Toulouse ont notamment été organisés avec les membres du comité, voir *infra* *Accompagnement des enfants au cours de la démarche*).

↳ Composition finale du comité des jeunes

Au terme de 5 années d'ancienneté du comité, le département a finalement toujours pu retenir toutes les candidatures, la composition du groupe est très mouvante et oscille en pratique autour d'une dizaine de jeunes. La directrice enfance-famille précise qu'il importe de « sensibiliser pour qu'il y ait toujours un minimum qui participent, que la démarche soit crédible, qu'elle ait du sens et qu'elle ne soit pas trop individuelle [...] ».

La parité s'est installée spontanément au sein des différents groupes de volontaires depuis la création du comité.

En revanche, le comité des jeunes a toujours été exclusivement composé d'enfants confiés. Si les volontaires sont très majoritairement issus des établissements, quelques participations ponctuelles d'enfants confiés auprès d'assistants familiaux sont également à relever. Les porteurs du projet émettent plusieurs hypothèses. Selon la directrice enfance-famille, cette configuration pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes des établissements « ont cette culture du collectif qu'on n'a pas en famille d'accueil. Ils ont déjà des conseils de la vie sociale, ils ont des manières de travailler en groupe ». L'animatrice ajoute qu'elle voit deux avantages à la participation des enfants confiés au sein des établissements : d'une part la possibilité pour eux d'ajouter au travail collectif en rapportant les paroles d'autres jeunes partageant leur lieu de vie ; d'autre part, ces enfants peuvent aussi « débriefer » ce qui s'est dit lors des réunions du comité avec d'autres jeunes et les éducateurs sensibilisés au projet. Sauf à être accompagnés dans leur vécu de l'instance, « s'ils sont tout seul dans une famille d'accueil ou tout seul à la maison, c'est compliqué après parce que parfois ça peut être un peu secouant ».

Le département souhaiterait cependant pouvoir davantage inclure au sein du comité des enfants confiés auprès des assistants familiaux. La directrice enfance-famille indique que ces jeunes pourraient être volontaires et reprend les propos d'un jeune participant confié auprès d'une assistante familiale « qui disait qu'il se sentait isolé, qu'il avait besoin d'être avec les autres ». Selon elle, la difficulté se joue également au niveau d'une organisation logistique plus complexe à assurer pour les assistants familiaux et d'un portage par les référents ASE à soutenir. La direction prévoit à cet égard d'organiser « la tournée des maisons sociales » pour présenter à nouveau le rôle et l'intérêt de la démarche auprès des professionnels référents ASE.

Par ailleurs, l'inclusion au sein du comité de jeunes suivis en milieu ouvert n'a pas fonctionné. Si le département n'exclut pas de travailler cette piste, l'animatrice appelle à la prudence concernant l'appréhension de cette forme de mixité au sein des groupes. En lien avec les apports de la démarche de croisement des savoirs et des pratiques, elle souligne l'intérêt de réunir les participants par communauté d'expérience : « ils n'ont pas tout à fait les mêmes préoccupations et ça peut parfois même être douloureux [...] La mixité, c'est bien, on se dit il ne faut pas être dans la discrimination, mais il faut pouvoir aussi défendre une identité de groupe, des savoirs de groupe, c'est très important. Cela permet d'approfondir des questions importantes et de dire voilà d'où on parle. On vient avec cette place d'où on parle ». Sans nécessairement exclure cette modalité de travail, la mixité doit se réfléchir et impliquer des choix d'animation spécifiques. L'animatrice préconise à ce sujet de constituer au préalable des sous-groupes de travail selon les types d'accompagnements dont les enfants bénéficient, puis de réunir ensuite les jeunes en grand groupe, pour permettre notamment une prise de distance avec le thème travaillé, au-delà des situations individuelles. Il faut également pouvoir assurer que la parole d'un groupe ne soit pas disqualifiée.

Enfin le département veille à inclure au sein du comité, les jeunes les plus en difficulté, l'animatrice





souligne que « l'idée c'est de faire participer un maximum de jeunes, y compris ceux qui ne sont pas très à l'aise avec l'écrit, avec l'école, aller chercher aussi ceux qui d'habitude ne sont pas trop dans la parole et sont plutôt dans l'acte ». Elle relève à ce sujet des dynamiques de groupes intéressantes, et souligne le caractère essentiel des propos partagés par les enfants les plus en difficulté dans le cadre des réunions de travail dont les idées sont ensuite reprises et soutenues lors du comité de pilotage ou comité technique de l'ODPE par d'autres jeunes plus à l'aise à l'oral (les travaux du comité des jeunes sont restitués par les enfants participants devant les instances de l'ODPE voir *infra* Restitution et portée des travaux).

↳ Modalités organisationnelles

Le cadre initialement pensé a finalement évolué au cours de l'expérimentation dans le sens d'un assouplissement.

Dans l'idée d'assurer une continuité au sein du comité des jeunes, le cahier des charges prévoyait à l'origine une durée de mandat pour les enfants participants de deux années scolaires renouvelables. Il était précisé que cet engagement pouvait à tout moment être rompu par le jeune « par simple courrier ou courriel adressé à l'ODPE ». Afin de s'adapter aux enfants et faciliter le plus largement possible leur participation, ce formalisme en termes de mandat a été abandonné au profit d'un groupe « mouvant » fonctionnant à partir d'un thème travaillé à l'année. La directrice enfance-famille précise qu'« il y en a qui viennent un peu puis qui s'en vont. Il y en a qui restent quelques mois voire plusieurs années. On a un jeune particulièrement emblématique, arrivé à 16 ans, il est reparti à 21 ans. [...] On fonctionne de manière très souple en fait ». Le fil conducteur du thème annuel et les méthodes de travail assurent la continuité, les nouveaux arrivants s'approprient les travaux qui les ont précédés. Par ailleurs, la fin de la mesure ou le changement de lieu d'accueil n'interrompt pas le mandat.

Les membres du comité des jeunes participent chaque année aux deux ou trois comités techniques et au comité de pilotage de l'ODPE devant lesquels ils restituent leurs travaux. Entre les comités de l'ODPE, ils sont réunis en groupes de travail tous les 2 ou 3 mois (soit 4 ou 5 réunions de travail par an). À l'origine, avaient été privilégiés des lieux de rencontre « neutres » pour les groupes de travail, dans des locaux mis à disposition par le département, hors établissement. Le département a par la suite expérimenté des rencontres itinérantes sur les sites des différents lieux d'accueil répartis sur le territoire vaste des Pyrénées-Orientales afin de favoriser la participation des enfants « en allant vers eux ». Les directeurs des structures organisent cet accueil et mettent à disposition une salle de réunion habituellement réservée aux professionnels. L'animatrice dresse un bilan positif de cette organisation qui permet aussi d'informer et sensibiliser les jeunes et les professionnels des structures directement. Ainsi, des jeunes qui ne sont pas inscrits dans la démarche peuvent participer et mieux en saisir le sens et le fonctionnement. Par exemple, à la demande d'un lieu de placement, un temps de réunion a pu être organisé avec les jeunes et les éducateurs en amont du groupe de travail afin de présenter le comité et susciter un échange, les jeunes intéressés pouvant ensuite rester pour le temps de travail collectif.

Les déplacements des enfants sont en principe assurés par les lieux d'accueil et parfois par les animatrices.

Les temps de réunion sont organisés les mercredis après-midi en général, la conférence annuelle de l'ODPE à laquelle le comité des jeunes participe a aussi été disjointe du comité de pilotage pour se tenir sur ce même créneau au sein de l'hémicycle départemental.

Cela étant, certains comités de pilotage ou comités techniques de l'ODPE peuvent être programmés en semaine. Selon la directrice enfance-famille, cela peut permettre d'alterner et faire participer certains enfants qui ont des activités ou des temps en famille le mercredi après-midi.

↳ Animation du comité des jeunes

La direction enfance-famille a tenu dès l'origine à ce que l'animation soit confiée à des professionnels ne faisant pas partie du dispositif de protection de l'enfance et dotés d'une expertise spécifique :

« nous on sait faire avec les enfants de la protection de l'enfance mais on n'est pas forcément des spécialistes de la participation des usagers [...] donc on a profité de l'expertise de Noëllie et d'Elsa de l'IRTS³ pour être en lien avec nous, mais aussi en décalage avec nous puisqu'elles n'interviennent pas dans les parcours des jeunes. Elles sont pourtant aussi en mesure de faire le lien puisque Noëllie est dans la même institution ». La chargée des démarches participatives au sein de la mission innovations sociales du département consacre un mi-temps à cette mission, elle est par ailleurs psychologue auprès d'adultes mais a exercé par le passé en protection de l'enfance, cette expérience lui confère des bases utiles dans l'animation du comité des jeunes. Elle considère que le fait d'être aujourd'hui sur d'autres fonctions lui permet d'avoir une distanciation vis-à-vis des propos des enfants et probablement une écoute différente de professionnels en poste. Celle-ci insiste sur la nécessité d'être formé à l'animation « parce qu'il faut pouvoir les stimuler, faire le lien entre un enfant de 10 ans et un de 17 ans, quand ils sont un peu énervés ou pas d'accord, il faut pouvoir juguler un peu et dire que chacun prend le temps de s'expliquer ».

Références théoriques

Le fonctionnement du comité des jeunes est inspiré des principes de la démarche de croisement des savoirs et des pratiques d'ATD Quart Monde. L'animatrice précise qu'il ne s'agit pas d'une méthode au sens strict mais plutôt d'une démarche offrant des lignes de conduite, des points de repère et d'éthique qu'elle s'est réappropriés dans le cadre de l'animation du comité des jeunes.

En premier lieu, la démarche de croisement des savoirs et des pratiques implique de s'assurer d'une prise de parole la plus libre possible. Des conditions doivent être créées afin que les jeunes puissent construire un savoir issu de leur expérience en toute indépendance. Notamment, les animateurs ne doivent pas avoir de lien d'autorité ou de dépendance avec eux. Ce que disent les jeunes n'est par ailleurs pas « trié » : leurs propos ne sont ainsi pas sélectionnés. Les animatrices se présentent comme des « secrétaires » de séance et s'attachent à prendre des notes les plus fidèles possible à ce que les jeunes disent en partant du principe que ces derniers disposent de connaissances que les professionnels n'ont pas.

Ensuite il s'agit, au travers du travail de groupe, de soutenir les jeunes pour qu'ils puissent passer d'une parole individuelle à une parole collective. Cela suppose dans le cadre du comité des jeunes de prendre le temps de l'analyse collective et du débat afin de construire des connaissances collectives avant que les jeunes n'interviennent dans les instances des ODPE, conformément au principe de la construction de savoirs autonomes issu de la démarche du croisement des savoirs et des pratiques. Ainsi, la restitution ne s'appuie-t-elle pas sur des témoignages ou des positions individuelles mais sur une parole collective vis-à-vis de laquelle l'ensemble du groupe s'est accordé. Pour autant, lors des séances de travail, la réflexion individuelle est en premier lieu encouragée et sollicitée à partir de questions ouvertes, simples, et ce n'est que dans un second temps que le groupe s'oriente vers une réflexion collective. Ce fonctionnement permet aussi de favoriser la participation de tous et notamment des jeunes qui peuvent se sentir moins à l'aise à l'oral.

La démarche de croisement des savoirs et des pratiques invite enfin à instaurer une solidarité, à soutenir une dynamique au sein du groupe. La prise de parole au moment de la restitution est collective et ils sont encouragés à se soutenir pour défendre leur point de vue.

↳ Déroulement des séances

Les jeunes définissent lors des séances les thématiques sur lesquelles ils souhaitent travailler et sont accompagnés, à l'aide de techniques d'animation spécifiques, pour parvenir à s'exprimer sur ce qui les intéresse. L'animatrice souligne l'importance d'avoir de l'ambition pour ces jeunes dans la définition des thématiques travaillées : « y aller, et avec quelque chose d'un peu grand, pas juste le menu cantine ».

3. La coordinatrice du pôle ressources en développement social de l'IRTS a depuis quitté ses fonctions. Elle a été remplacée pour ce qui est de la coanimation du comité des jeunes de l'ODPE par une éducatrice exerçant dans un service transversal.

DPT
66



Au démarrage, une question large leur est posée comme « Qu'est-ce que c'est pour vous la protection de l'enfance ? » afin de faire émerger leurs principales préoccupations. La question fait l'objet d'un temps de réflexion individuelle accompagné par les animatrices qui peuvent les aider à construire ce qu'ils ont envie de partager. Chacun s'exprime ensuite de manière individuelle lors d'un tour de table et les animatrices recueillent avec précision sur un tableau les idées de ce qui constitue une sorte de premier diagnostic, permettant par ailleurs de dégager des premiers thèmes rejoignant leurs centres d'intérêt. Les jeunes sont invités à poser des questions et les discussions s'amorcent entre eux. Une trace de chaque contribution individuelle est conservée par les animatrices qui s'assurent auprès des enfants de la fidélité de leurs notes par rapport aux idées évoquées au travers d'une relecture (ces notes ne sont pas partagées en dehors des réunions du comité).

Un thème est approfondi chaque année et les animatrices s'efforcent d'approfondir un sujet parmi les considérations des jeunes sur lequel « il n'y a pas des grosses distorsions, entre un enfant de 10 ans et celui de 17 ans par exemple où il se dit "C'est n'importe quoi", "Bon je comprends rien" on essaie de trouver quelque chose qui les relie déjà dans les échanges qui arrivent, c'est ça qu'on va creuser un peu plus ».

À titre d'illustration, les grandes thématiques qui ont été travaillées dans le cadre du comité des jeunes sont les décisions de placement, la confiance ou encore la liberté, ce dernier thème ayant fortement émergé des préoccupations des enfants pendant le confinement. Les enfants ont aussi, en parallèle du thème annuel, participé à la consultation nationale du défenseur des droits et travaillé sur la question de la santé.

Le thème défini est ensuite analysé dans les séances qui suivent avec l'aide de différentes techniques d'animation qui leur permettent d'être actifs.

Les animatrices ont par exemple eu recours au débat mouvant pour travailler le thème de la confiance en leur posant la question suivante : « est-ce facile d'avoir confiance envers les éducateurs ou le juge ? ». Les jeunes devaient physiquement se positionner comme étant d'accord ou pas d'accord en allant d'un côté ou de l'autre de la salle. Leur position physique indique leur positionnement intellectuel. Le débat mouvant permet à chacun de donner son avis, même de façon non verbale. Il invite aussi à justifier sa position en donnant des arguments tout en permettant un mouvement d'un camp à l'autre qui les autorise à réviser leur position après réflexion, en écoutant les autres participants.

Les séances peuvent encore aussi s'appuyer sur l'utilisation de carte réseau, par exemple sur le thème de la santé, les animatrices ont interrogé les enfants : « quand vous allez vraiment très mal, vers qui vous tournez-vous ? ». Il s'agissait pour les participants d'identifier sur un tableau les ressources sur lesquelles ils peuvent s'appuyer au sens large et matérialiser d'un trait coloré la nature de la relation : conflictuelle/difficile, neutre, soutenante. Les enfants ont identifié des proches, certains professionnels mais aussi les animaux, internet etc.

Chaque séance s'appuie sur les notes des séances qui précèdent, mises en ordre et relues aux enfants par l'animatrice. Les constats et les propositions sont retravaillés et affinés : « Il faut reprendre des phrases qu'ils ont dites, ils vont les approfondir, ils vont dire, là je ne suis pas d'accord finalement, avec ce que l'autre a dit, pourquoi vous n'êtes pas d'accord ? Puis on recommence à retravailler toute cette matière-là ». Les notes servent de point de repère fixe d'une rencontre à l'autre afin de maintenir et consolider la réflexion, elles permettent aussi d'assurer la continuité des travaux du groupe en permettant aux nouveaux arrivants de s'y greffer. Les travaux aboutissent à un texte définitif, en cas de désaccord, le débat est ouvert mais si le désaccord se maintient, l'idée est retirée pour aboutir à un travail collectif approfondi et susceptible d'être partagé ensuite devant les instances de l'ODPE (voir par exemple [la production du comité des jeunes de l'ODPE 66 sur la confiance](#)).

↳ Accompagnement des enfants au cours de la démarche

Les enfants sont plus particulièrement accompagnés à la prise de parole devant les instances de l'ODPE au travers d'exercices de théâtre et de respiration proposés par l'animatrice lors des séances de travail précédant l'événement.

Le département s'attache par ailleurs à proposer aux enfants des temps informels et conviviaux couplés aux temps de travail afin qu'ils soient à l'aise dans la démarche et y prennent du plaisir. Cela peut prendre la forme de temps de repas partagés avec les professionnels de la protection de l'enfance à la suite des comités de l'ODPE. Les animatrices ont aussi organisé des visites et temps de jeux sur certains sites naturels du territoire. Par ailleurs, un partenariat a été noué avec la direction culture et patrimoine du département afin de faire participer les enfants à des événements culturels en fin d'année et qu'ils puissent « partager autre chose » avec les animatrices (par exemple une rencontre avec un artiste et la participation à des créations musicales par ordinateur). Les enfants inscrits dans la démarche sur la durée sont en outre partis en séjour à Paris à la rencontre du Défenseur des enfants ainsi qu'à Toulouse à l'occasion d'une conférence pour présenter le comité des jeunes.

Concernant les liens avec les enfants, l'animatrice attire l'attention sur le fait « qu'autant il est important que l'animateur ait la confiance des membres du groupe qu'il anime [...], autant il n'est pas là pour remplacer un éducateur ou tout autre adulte proche du jeune dans le quotidien et donc ressource pour lui si quelque chose allait mal. [...] L'animateur du groupe ne saurait occuper toutes les places, et il est important qu'il s'en garde bien. Si je voulais caricaturer, je dirais qu'il est avant tout disponible pour le groupe et l'émergence d'éléments de connaissance collective. Il y a une question éthique derrière cette question de la "proximité" qui n'est pas simple... Ainsi je dirais que si l'animateur peut être proche des jeunes, il doit pouvoir orienter au plus vite vers des personnes du quotidien. L'animateur ne "fait que passer", cette humilité (au sens d'absence de pouvoir ou de relation de dépendance) est à préserver autant que possible. »

Dès l'origine, le groupe projet avait aussi introduit dans le cahier des charges du comité un point de vigilance concernant l'accompagnement des enfants : « la participation des jeunes aux différentes instances de travail peut éventuellement susciter des questionnements ou des moments de fragilité, pouvant être repérés soit par les institutions, soit par les animatrices. C'est pourquoi, en cas de besoin, les animatrices et les référents institutionnels pourront se mettre en relation pour envisager une prise en charge adaptée. » Dans ce sens, la gestionnaire administrative de l'ODPE se charge de recueillir et centraliser les coordonnées des référents des enfants concernés afin qu'en cas de nécessité un échange puisse s'organiser.

Rôle et implication de l'ODPE dans la démarche

La démarche a été impulsée par la direction enfance-famille qui est par ailleurs responsable de l'ODPE. Le projet a été défini au sein d'un groupe de travail piloté par l'ODPE et composé de certains de ses membres volontaires. La gestionnaire de l'ODPE recueille et centralise les coordonnées des référents institutionnels des enfants participants.

Le comité des jeunes de l'ODPE des Pyrénées-Orientales est membre constitutif de l'ODPE, un avenant à la charte constitutive de l'observatoire a été voté en ce sens.

Les membres volontaires du comité des jeunes participent à une partie des temps de réunion des comités de pilotage et comités techniques de l'ODPE. Ils y restituent leurs travaux, ceux-ci étant en outre intégrés aux axes de travail de l'ODPE.

Restitution et portée des travaux

↳ Objectifs de la restitution

Les travaux du comité des jeunes sont restitués dans le cadre des instances de l'ODPE afin de les partager avec les professionnels décideurs et les institutions concernées du champ de la protection de l'enfance en mesure de porter des améliorations de la politique publique et des pratiques professionnelles.





L'ancien adjoint directeur enfance-famille et l'animatrice résumant dans ces termes la philosophie de la démarche dans un article : « Les jeunes prennent conscience dans ce travail collectif d'un savoir commun : à partir d'expériences individuelles, très différentes et uniques, ils élaborent des éléments de compréhension commune en lien avec la protection de l'enfance. Ils peuvent ensuite [...] partager des éléments de connaissance et des propositions à valeur égale avec les connaissances des professionnels de la protection de l'enfance. Dans cette étape, ils n'ont alors pas une parole de type « témoignage » sur leur situation personnelle, mais bien une analyse commune à partager qui est comme détachée de leur vécu même si elle y est profondément ancrée : ainsi, un jeune peut expliquer une idée, qui aura été apportée en groupe de pairs par un autre jeune à partir d'un vécu propre, et que le groupe des jeunes se sera approprié comme élément de connaissance. Nous nous trouvons là au cœur du processus d'intelligence collective. »⁴

↳ Modalités et support de la restitution

Les jeunes participants restituent leurs travaux lors des comités techniques de l'ODPE (en juin, octobre et parfois mars) et lors de son comité de pilotage de fin d'année. L'ensemble des membres volontaires du comité des jeunes est présent.

En pratique, pour susciter l'intérêt des enfants et maintenir leur attention, les membres du comité des jeunes n'interviennent que sur une partie des temps de réunion des instances de l'ODPE dont les contenus peuvent être techniques.

Les comités techniques et de pilotage de l'ODPE se réunissent donc d'abord entre professionnels pendant 1 h 30, et dans le même temps les jeunes travaillent dans une salle à part. À partir des travaux précédemment menés par les jeunes et de leurs productions écrites, ils construisent ensemble ce qu'ils souhaitent dire ou non, partager à l'extérieur du groupe et la façon dont ils vont le dire. Ils se répartissent ensuite la parole et « en général, ils veulent tous parler, même les plus timides » précise l'animatrice. La directrice enfance-famille souligne que la place est ensuite faite à tous ceux qui le souhaitent « ils sont aussi importants que le procureur, que le DASEN... » et chacun s'exprime à tour de rôle. La directrice rappelle également aux professionnels lors des instances de l'ODPE l'importance de ne pas interpellier les jeunes sur leur parcours personnel.

À titre d'illustration, les jeunes ont abouti à un écrit pour l'un des comités de pilotage déclinant ce que recouvre pour eux la confiance avec les autres, le juge, l'éducateur, entre jeunes et la confiance en soi. À propos de la confiance avec l'éducateur ils y expriment notamment que : « On ne peut pas avoir confiance en tout le monde : par exemple si on peut dire quelque chose d'intime à un éducateur et qu'il ne le répète pas alors on sait qu'on peut avoir confiance. Il faut qu'il nous demande avant de le dire à d'autres éducateurs, et qu'on soit d'accord. Nous avons confiance en l'éducateur :

- quand nous le connaissons depuis longtemps ;
- quand l'éducateur nous demande notre avis avant d'écrire, nous fait lire les rapports avant de les transmettre ;
- quand il nous aide à faire nos démarches, s'il se bouge avec nous (il ne fait pas que parler) ;
- quand il nous aide à avoir confiance en nous. »

Si au démarrage de la démarche les échanges peinaient à s'enclencher, il est relevé que les débats s'installent progressivement, notamment au sein des comités techniques. Les professionnels peu habitués et ne sachant pas nécessairement comment se positionner avec les jeunes sont de plus en plus à l'aise. Un échange s'est par exemple engagé entre jeunes et professionnels autour du secret professionnel, permettant de saisir ce qu'il recouvre pour chacun et ses limites. Cet échange a permis d'éclairer d'une part la nécessité pour les professionnels de pouvoir partager certaines informations dans l'intérêt des enfants et d'autre part l'importance pour les jeunes de savoir qu'ils peuvent avoir confiance quant à ce qu'ils livrent aux professionnels. Il est aussi observé que la présence des jeunes vient modifier la dynamique des échanges au sein des comités de pilotage :

4. Baron, N., et Greiveldinger, N. (2019). Prendre en compte la parole des jeunes suivis en protection de l'enfance. *Forum*, 156 (1), 7-15.

« les “adultes” réalisent un effort pédagogique en intégrant les jeunes en qualité d’interlocuteurs potentiels, ce qui les amène à être plus précis dans les échanges. Parler de la protection de l’enfance, de ses enjeux et de ses faiblesses devant et avec ceux qui sont les plus concernés, devrait participer à son amélioration »⁵.

Enfin, le comité des jeunes intervient également à la conférence annuelle de l’ODPE qui porte sur la thématique de travail retenue par les jeunes participants, en présence de la Présidente du département et de l’élu chargé de l’enfance.

Afin de valoriser leur contribution, le département délivre aux jeunes des attestations nominatives de participation au comité des jeunes de l’ODPE. Il est par ailleurs précisé que certains jeunes l’utilisent dans leurs démarches relatives à leur projet professionnel, pour des demandes de stage par exemple.

Il n’y a pas de restitution plus large à l’ensemble des jeunes au-delà des membres du comité mais certains jeunes participants qui le souhaitent peuvent partager au sein de leur établissement ce qu’ils produisent dans le cadre de la démarche, notamment les jeunes qui sont membres des conseils de la vie sociale. S’il n’y a pas d’articulation formelle avec le comité, ces derniers peuvent parfois y évoquer les travaux du comité des jeunes de l’ODPE. Néanmoins, l’animatrice rapporte que les jeunes lui renvoient que « c’est un peu dur des fois de présenter ce que fait le comité des jeunes. Parce que justement on est plus sur une dimension : comment modifier la politique publique de la protection de l’enfance ? Les conseils de la vie sociale sont beaucoup plus dans le concret du quotidien. Du coup, pour les jeunes, ils me disent souvent que c’est difficile pour eux de défendre ce qu’ils font au comité des jeunes ou des fois on leur dit “vous bossez trop”, “c’est compliqué” ».

↳ Suites données aux propositions et aux constats des enfants

Les jeunes insistent régulièrement sur le fait que leur participation s’effectue avec l’espoir que les choses changent et que leurs propositions puissent trouver un écho concret.

En premier lieu, il est prévu que les réflexions menées dans le cadre du comité des jeunes soient inscrites comme axe de travail de l’ODPE et figurent dans le rapport annuel validé par le comité de pilotage. Les travaux des jeunes peuvent être également insérés dans le schéma départemental des solidarités.

Au sein du comité technique de l’ODPE, un document commun a été rédigé recensant les constats et suggestions d’amélioration des enfants d’une part et les pistes de réflexion et propositions concrètes des institutions et professionnels de l’ODPE d’autre part.

À titre d’exemple, concernant les décisions de placement, le comité des jeunes avait proposé que « quand la situation s’arrange dans la famille, que ce soit dit par tout le monde (éducateur, juge, etc.), qu’on voit ce qui va bien aussi dans le présent. » Le comité technique de l’ODPE a notamment retenu en conclusion de : « Veiller à rédiger dans chaque écrit qui concerne les jeunes, un paragraphe relatif aux qualités, aux compétences et aux potentialités des enfants et de leurs familles ». Le comité des jeunes a également soulevé le fait que les professionnels rédigeaient des écrits les concernant sans que le contenu ne leur soit communiqué. Si les pratiques professionnelles n’ont pas encore pleinement évolué, la directrice enfance-famille indique que dans certains établissements, les éducateurs font désormais lire aux jeunes les rapports avant de les envoyer afin qu’ils puissent donner leur avis. Ces changements de pratiques viennent également modifier la manière dont sont rédigés ces rapports, et peuvent davantage valoriser le positif, mettre en évidence les perspectives plutôt que de se centrer sur le passé de l’enfant.

Sur ce thème, il a également été décidé en comité technique, d’organiser un temps de rencontre entre les membres du comité des jeunes et les juges des enfants, afin que les enfants puissent faire part de leurs préoccupations et de leurs réflexions. Les jeunes se sont appuyés sur un texte

5. *Ibid.*





travaillé collectivement lors des séances de travail, ils y mentionnaient par exemple : « Nous ne comprenons pas ce que dit le juge pendant l'audience, et même nos parents, ils ne comprennent pas tout. Quand l'éducateur dit "tu as compris ?", on répond "oui oui" mais ce n'est pas vrai ». Il semblerait que certains juges des enfants aient pu prendre la mesure des incompréhensions qui pouvaient entourer les décisions et des efforts de pédagogie qui se révèlent nécessaires auprès des enfants et de leur famille.

Autant que possible, il est fait retour aux enfants des suites données aux propositions lors des comités techniques.

Selon la directrice enfance-famille, l'expérience du comité des jeunes peut aussi contribuer au niveau du département à développer plus largement des pratiques en faveur de la participation des enfants. Elle évoque l'exemple d'une commission ad hoc dont l'objectif est de prévenir les ruptures de parcours pour les situations complexes. La participation à la réunion de la commission d'un jeune concerné a pu être expérimentée et a montré son intérêt.

Éléments de bilan concernant la démarche participative

↳ Regard rétrospectif porté sur le projet

Après cinq années de fonctionnement, le département envisage de réaliser une étude d'impact sur les pratiques du comité des jeunes avec l'appui de l'IRTS et de ses étudiants.

La démarche est considérée comme positive et riche par le département qui souligne le relief apporté aux réflexions partagées au sein des instances de l'ODPE et le fait que les travaux du comité donnent lieu à des engagements de la part des professionnels. La directrice enfance-famille appelle à être particulièrement attentif à renvoyer aux jeunes que ce qu'ils vont produire va servir et s'en assurer même si « les effets ne se voient pas tout de suite, il faut vraiment porter cette idée ».

Le département insiste par ailleurs sur l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur l'expertise de professionnels formés en matière de participation. La souplesse d'un comité « mouvant », soutenu par des méthodes d'animation spécifiques, permet aussi de mieux s'adapter au fonctionnement des jeunes et ainsi favoriser leur participation tout en assurant la continuité des travaux. Il importe de ne pas nourrir d'attentes inadaptées vis-à-vis des enfants et de pas appliquer un cadre organisationnel qui relèverait de l'adultomorphisme.

Selon la directrice enfance-famille, le projet exige en outre un investissement conséquent ainsi qu'un « portage et une volonté farouche, à la fois technique et politique ».

Les modalités d'accompagnement de la démarche auprès des professionnels sont également à penser avec soin. Il est nécessaire d'associer chaque niveau organisationnel et décisionnel dans une articulation souple au fur et à mesure des étapes du projet, mais aussi de convaincre du sens et de l'intérêt de la démarche pour les jeunes et les institutions de la protection de l'enfance. L'effectivité du comité exige aussi de faire participer les professionnels de terrain à la démarche, tant sur le plan de l'organisation que du travail de réflexion et des pistes de changement susceptibles d'être identifiées.

La démarche suppose ensuite des exercices de conciliation, il s'agit de « trouver un équilibre entre les attentes des uns et des autres, négocier les contraintes de temporalité (un élu n'a pas le même calendrier ni les mêmes échéances qu'un lycéen, par exemple, ni qu'un éducateur gérant un groupe), etc. »⁶. La temporalité des institutions est très scandée par les dates des comités techniques et de pilotage mais il faut également pouvoir prendre en compte le temps d'élaboration des jeunes ainsi que leurs propres contraintes quotidiennes.

Enfin, les acteurs du projet soulignent l'intérêt de retenir une approche humble dans la construction de la démarche et son envergure. Ils considèrent essentiel de l'inscrire en premier lieu dans une

6. *Ibid.*

forme d'expérimentation à réajuster progressivement : l'animatrice indique qu' « il vaut mieux commencer petit et puis voir après au fur à mesure, des forces dont on dispose, comment on s'en sort, quelle bêtise on a fait, comment rectifier etc. », et la directrice enfance-famille conclut « on a avancé en marchant [...]. Le comité des jeunes nous a façonné, et on a façonné le comité des jeunes, on a été dans les deux sens. »

↳ Réaménagement ou évolution du projet

Le département entend renouveler la communication entourant le comité des jeunes afin de mobiliser de nouveaux enfants. La direction cherche également à renforcer la dimension opérationnelle dans le suivi des préconisations des enfants. Un temps d'échange entre la direction enfance-famille et les jeunes a été récemment initié pour faire un retour de l'avancée des actions qui ont été présentées par le comité des jeunes, il est aussi prévu d'inclure le comité des jeunes dans le suivi du schéma départemental des solidarités. Le renforcement de la participation est aussi envisagé plus largement, au travers de la participation d'un jeune à l'action de formation organisée par l'ODPE et la création éventuelle d'un site d'information à l'attention de l'ensemble des enfants accompagnés.

